BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision nº 91207 du 3 décembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «formations extérieures»

NOR: INTJ1325287S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense:

Vu le décret nº 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement:

Vu le décret nº 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 14 novembre 2013,

Décide:

Article 1er

Le tableau d'avancement pour l'année 2014 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche «formations extérieures» – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs:

Plantamp, Philippe Nigend: 158 703 Burckard, Franck Nigend: 132 802 Henni, Pierre Nigend: 122 647

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants:

Violo, Alessandro Nigend: 154 345 Delbes, Jean-François Nigend: 137 181 Roy, Jean-François Nigend: 134 853

Pour le grade d'adjudant: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2013.

Pour le ministre et par délégation : Le général de division, directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale, P. MAZY